

Créteil, le 9 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels
enseignants

Affaire suivie par
La Cellule Mouvement

T : 01 57 02 60 39
T : 01 57 02 60 40
Fax : 01 57 02 61 51/52
Mél : mvt2019@ac-creteil.fr

4 Rue Georges Enesco
94010 Créteil Cédex

Objet : Mutation inter-académique au titre de la rentrée scolaire 2019

Référence : BOEN spécial n° 5 du 8 novembre 2018 « Mobilité des personnels enseignants du second degré : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée – rentrée 2019 »

Circulaire académique à paraître (consultable et téléchargeable sur le site du rectorat : www.ac-creteil.fr)

Actuellement en disponibilité ou en congé parental, vous souhaitez réintégrer un poste à la rentrée scolaire 2019 dans une autre académie.

Je vous informe que vous avez la possibilité de participer à la phase inter-académique du mouvement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues en formulant vos vœux :

- Sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/iprof-siam
OU
- Sur le site académique via iProf : www.ac-creteil.fr ou <https://portail.ac-creteil.fr/iprof/> onglet « services » puis « SIAM ».

La période de saisie des vœux pour les mutations inter-académiques se déroulera **du jeudi 15 novembre (12h) au mardi 4 décembre (18h).**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- **Le service ministériel « Info mobilité » :**
du lundi au vendredi : **01.55.55.44.45**
(en activité du 12 novembre au 04 décembre inclus).
- **Une cellule académique d'aide et de conseil :**
du lundi au vendredi : 01.57.02.60.39 / 01.57.02.60.40
(de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou mvt2019@ac-creteil.fr